



TENNIS de TABLE SAINT-HERBLAIN organise

Le 20 juin 2015, un TOURNOI REGIONAL
dans la salle de Gala du complexe sportif du Vigneau
(Bd Salvador ALLENDE 44 800 Saint-Herblain)

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ART. 1- ORGANISATION:

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses titulaires d'une licence traditionnelle. Il comprendra les tableaux suivants:

Horaires	Tarifs	Tableau	Conditions
8h30	6 €	A	< 800 pts
9H30	6 €	B	< 1400 pts
10h30	6 €	C	< 1000 pts
11h30	6 €	D	< 1600 pts
12h30	6 €	E	< 1200 pts
13h30	5 €	F	Minimes / Cadets < 1000 pts
13h30	6 €	G	< 1800 pts
14h00	5 €	H	Toutes séries féminines
14h30	6 €	I	Vétérans
15h30	7€	J	Toutes séries

Pour les loisirs (Tableau géré par les organisateurs) :

9h00	5€	K	Licences promotionnelles ou Pass Tournoi.
------	----	---	---

ART. 2 - MODALITES :

Le paiement des inscriptions sera effectué au moment du pointage, au **minimum 30 minutes avant le début du tableau concerné.**

Les benjamins ne peuvent jouer que s'ils évoluent en nationale 1 au critérium fédéral

Les féminines peuvent participer aux tableaux masculins.

Les joueurs ne pourront s'inscrire que dans deux tableaux au maximum

Les joueurs ne pourront pas s'inscrire à deux tableaux commençant à la même heure.

Le premier tour de chaque épreuve se dispute par poules de 3 joueurs minimum.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final par élimination directe.

Les joueurs doivent être en possession de leur licence (sauf licence Pass Tournoi) qui pourra être demandée par la table d'arbitrage.

Les joueurs qualifiés à une compétition officielle le même jour ne peuvent pas y participer.

ART. 2.1 - Modalités pour le tableau K réservé aux détenteurs d'une licence promotionnelle ou Pass Tournoi.

- La licence Pass Tournoi pourra être attribuée sur place contre :
 - la somme de 1€ (en sus du prix d'inscription dans le tableau)
 - la signature d'une attestation sur l'honneur de non contre indication à la pratique du sport.
- Ce tableau sera limité à 64 participants

ART. 3 – JUGE-ARBITRE :

Le juge-arbitre désigné par la commission d'arbitrage sera **GILLET SEBASTIEN**.
Il sera assisté à la direction de l'épreuve par des membres du comité d'organisation.

Le juge-arbitre en accord avec le comité d'organisation pourra apporter au présent règlement toutes les modifications nécessaires au bon déroulement du tournoi. Les décisions du juge-arbitre seront sans appel.

ART. 4 – SCRATCH, TENUE, ARBITRAGE :

Application stricte du règlement FFTT (notamment en ce qui concerne la tenue). Le perdant de chaque match sera tenu d'arbitrer le match suivant.
Tout joueur absent au troisième appel de son nom sera éliminé.

ART. 5 – TABLEAU FEMININ :

Ce tableau aura lieu uniquement s'il y a au moins 8 féminines d'inscrites.

ART. 6 – ENGAGEMENTS :

Chaque club peut engager le nombre de joueurs de son choix. Les inscriptions seront reçues jusqu'au **vendredi 19 juin 2015 à 18 H 00.**

Les inscriptions doivent se faire directement sur le site du TTSH à l'adresse suivante :
<http://ttsh.fr/>

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :
M. François NEE au 06.22.47.04.73
M. Guillaume RAGOT au 06.19.39.61.12
M. Christian SCOUL au 06.07.77.83.64

ART. 7 – BALLE :

Oranges (40 mm) agréées FFTT, elles seront fournies par les organisateurs.

ART. 8 – TIRAGE AU SORT :

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 19 juin 2015 à partir de 20h sous la direction des juges arbitres.

ART. 9 – PARTIES :

Elles se dérouleront au meilleur des 5 manches, à l'exception de la finale du tableau Toutes Séries qui se disputera au meilleur des 7 manches. (Cependant le juge-arbitre sera libre de modifier cet article en raison de l'horaire).

ART. 10 – RECOMPENSES :

Des lots seront distribués aux 8 premiers de chaque tableau si le nombre de joueurs est supérieur à 16 et aux 4 premiers si le nombre de joueurs est inférieur ou égal à 16.

Le vainqueur de chaque tableau recevra une inscription gratuite dans le tableau de sa catégorie pour la prochaine édition.

Les lots ne seront remis que lors du podium à la fin du tableau concerné, les lots non réclamés à ce moment resteront acquis à l'association.

ART. 11 – CHALLENGE DU NOMBRE

Une coupe (ou un trophée) sera attribuée au club visiteur cumulant le plus grand nombre d'inscriptions sur l'ensemble des tableaux (hors tableau K)

ART. 12 – DIVERS

Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident.

ART. 13 :

Le tournoi se déroulera sans interruption le midi.

ART. 14 :

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

LE JUGE ARBITRE
Sébastien GILLET